

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MARSEILLE - 1303 - Documents comptables  
(B-S) - Dépôt le 17/07/2024 - 19179 - 2016 D 01457 - 823 469 135 - PONTHEIU AVOCAT

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes that proper record-keeping is essential for ensuring transparency and accountability in financial reporting.

2. The second part of the document outlines the various methods and techniques used to collect and analyze data. It highlights the need for consistent and reliable data collection processes to ensure the validity of the results.

3. The third part of the document focuses on the analysis and interpretation of the collected data. It discusses the various statistical and analytical tools used to identify trends, patterns, and relationships within the data.

4. The fourth part of the document discusses the implications and conclusions drawn from the analysis. It highlights the key findings and their potential impact on the organization's operations and decision-making processes.

5. The fifth part of the document provides a summary of the overall findings and recommendations. It emphasizes the need for continuous monitoring and evaluation to ensure the effectiveness of the implemented measures.

---

6. The sixth part of the document discusses the challenges and limitations encountered during the study. It highlights the need for further research and development to address these challenges and improve the overall quality of the data and analysis.

7. The seventh part of the document provides a conclusion and final thoughts on the study. It emphasizes the importance of ongoing communication and collaboration between all stakeholders involved in the process.

8. The eighth part of the document provides a list of references and sources used in the study. It includes books, articles, and other relevant materials that provide additional context and information on the topics discussed.

9. The ninth part of the document provides a list of appendices and supplementary materials. These materials include detailed data tables, charts, and other supporting documents that provide further detail on the study's findings and methodology.

*Fr*

**BILAN - ACTIF**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SELARL PONTHEIU AVOCAT		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		301 Avenue du Prado 13008 MARSEILLE		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		8 2 3 4 6 9 1 3 5 0 0 0 2 9		Néant <input type="checkbox"/>		*	
				Exercice N clos le,		31/12/2023	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	1 033	1 033	
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ	124 958	89 918	35 040
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	41 155	28 586	12 569
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	19 900		19 900
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
Autres titres immobilisés		BD	BE				
Prêts		BF	BG				
Autres immobilisations financières*		BH	BI				
<b>TOTAL (II)</b>		BJ		BK		187 046 119 537 67 509	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	239 382	12 176	227 206
		Autres créances (3)	BZ	CA	2 875 083		2 875 083
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE			
Disponibilités		CF	CG	110 501		110 501	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI				
	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	CK	3 224 967	12 176	3 212 791	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		CO		IA		3 412 014 131 713 3 280 300	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		CP CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

FR

2

## BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SELARL PONTHEIU AVOCAT		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 15 000 .....)	DA		15 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC			
	Réserve légale (3)	DD		1 500	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG		2 468 142	
	Report à nouveau	DH			
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI		383 659	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		<b>TOTAL (I)</b>	DL		2 868 302
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		219 703	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV		108 913	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		20 786	
	Dettes fiscales et sociales	DY		62 594	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Compte régul.	Autres dettes	EA			
	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC		411 998	
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED			
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE		3 280 300	
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		255 917		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		647		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

AP

3

## COMPTÉ DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

		Désignation de l'entreprise : SELARL PONTHEU AVOCAT				Néant <input type="checkbox"/> *		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue	{ biens * services *	FD		FE		FF	
			FG	641 108	FH	388 165	FI	1 029 273
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	641 108	FK	388 165	FL	1 029 273	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	20 351	
	Autres produits (1) (11)					FQ	512	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	1 050 137
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	349 412	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	4 801	
	Salaires et traitements*					FY	106 003	
	Charges sociales (10)					FZ	40 840	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{ - dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2° al.3 du CGI) HS - dotations aux provisions*				GA	6 434
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	1 152	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	508 643	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>							GG	541 493
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	51 225
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP	51 225	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	7 013
	Différences négatives de change						GS	56
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	7 070	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>							GV	44 155
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>							GW	585 648

(RENOIS : voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CERTIFICATE CONFORME A L'ORIGINAL

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2024

Désignation de l'entreprise		SELARL PONTHEU AVOCAT		Néant <input type="checkbox"/> *			
				<b>Exercice N</b>			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>			HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	84 078		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>			HH	84 078		
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>				HI	( 84 078)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ			
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK	117 910		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>				HL	1 101 362		
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>				HM	717 702		
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>				HN	383 659		
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *			HP		
		- Crédit-bail immobilier			HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	19 683	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	19 207	
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS)		A5		10 383	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6	4 960	obligatoires	A9	14 247
		Dont cotisations facultatives Madelin	A7	4 960	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N		
				Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion				84 078			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
				Charges antérieures		Produits antérieurs	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CERTIFIÉ CONFORMÉ À L'ORIGINAL

FR

**COMPTES ANNUELS**

**2023**

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe

FR

## Règles et méthodes comptables

Désignation de la Société : SELARL PONTHEIU AVOCAT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 3 280 301 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 383 660 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 26/04/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

#### Amortissements

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Constructions : 10 à 50 ans
- \* Agencements des constructions : 5 à 20 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- \* Matériel de transport : 4 à 5 ans
- \* Matériel de bureau : 2 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 2 à 3 ans
- \* Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices

FR

## Règles et méthodes comptables

montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

FR

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 033			1 033
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 033</b>			<b>1 033</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre		27 231		27 231
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions	89 598	8 130		97 728
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers	3 922	2 776		6 698
- Matériel de transport	3 225			3 225
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	31 232			31 232
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	21 134		21 133	
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>149 111</b>	<b>38 137</b>	<b>21 133</b>	<b>166 114</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	19 900			19 900
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
<b>Immobilisations financières</b>	<b>19 900</b>			<b>19 900</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>170 044</b>	<b>38 137</b>	<b>21 133</b>	<b>187 047</b>

FR

## Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<b>Ventilation des augmentations</b>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		38 137		38 137
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<b>Augmentations de l'exercice</b>		<b>38 137</b>		<b>38 137</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>				
Virements de poste à poste		21 133		21 133
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
<b>Diminutions de l'exercice</b>		<b>21 133</b>		<b>21 133</b>

FR

## Notes sur le bilan

## Immobilisations financières

## Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SCI DU 16 BOULEVARD MOLINARI 13008 MARSEILLE	10 000	-49 585	99,00	-2 932
SCI DU 12 LIEUTENANT MOULIN 13008 MARSEILLE	10 000	-44 103	99,00	-2 639
- Participations (détenues entre 10 et 50% )				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	19 800	19 800	831 333		
- Participations (détenues entre 10 et 50% )					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

FP

## Notes sur le bilan

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 033			1 033
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 033</b>			<b>1 033</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre		1 052		1 052
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	87 641	1 226		88 866
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	3 857	412		4 269
- Matériel de transport	2 849	376		3 225
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	17 723	3 369		21 092
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>112 070</b>	<b>6 434</b>		<b>118 504</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>113 103</b>	<b>6 434</b>		<b>119 537</b>

FR

## Notes sur le bilan

## Actif circulant

## Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 3 114 467 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	239 383	239 383	
Autres	2 875 084	2 875 084	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
<b>Total</b>	<b>3 114 467</b>	<b>3 114 467</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

## Produits à recevoir

	Montant
<b>Total</b>	

## Notes sur le bilan

## Capitaux propres

## Composition du capital social

Capital social d'un montant de 15 000,00 euros décomposé en 100 titres d'une valeur nominale de 150,00 euros.

## Dettes

## Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 411 999 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	648	648		
- à plus de 1 an à l'origine	219 055	62 975	156 081	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 787	20 787		
Dettes fiscales et sociales	62 595	62 595		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	108 914	108 914		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>411 999</b>	<b>255 918</b>	<b>156 081</b>	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	61 202			
(**) Dont envers les associés	108 914			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 108 914 euros.

FP

## Notes sur le bilan

## Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	1 311
Int.courus s/emp.aup.etabl.crédit	258
Agios courus	648
Dettes provis. pr congés à payer	8 870
Charges sociales s/congés à payer	3 725
Etat - autres charges à payer	272
<b>Total</b>	<b>15 084</b>

## Comptes de régularisation

## Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
<b>Total</b>			

## Notes sur le compte de résultat

## Chiffre d'affaires

## Répartition par marché géographique

	31/12/2023
Chiffre d'affaires France	641 108
Chiffre d'affaires hors France	388 165
<b>TOTAL</b>	<b>1 029 274</b>

CERTIFIÉ CONFORMÉ À L'ORIGINAL

*Froullée*

---

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

FP

**SELARL PONTHEIU AVOCAT**

Société d'Exercice Libéral A Responsabilité Limitée au capital de 15.000 euros

Siège social : 301 avenue du Prado,

13008 MARSEILLE

823 469 135 RCS MARSEILLE

**Approbation des comptes clos le 31 décembre 2023**

Assemblée générale du 28 juin 2024

**PONTHIEU AVOCAT**  
**SELARL au capital de 15 000 €**  
301 Avenue du Prado  
13008 MARSEILLE

823 469 135 RCS MARSEILLE

**GREFFE DU TRIBUNAL DE  
COMMERCE DE MARSEILLE**  
2 rue Emile Pollak  
13291 MARSEILLE CEDEX 06

Marseille, le 5 juillet 2024

N/REF **DEPOT DES COMPTES ANNUELS**  
**De l'exercice clos le 31/12/2023**

Madame, Monsieur le Greffier,

1 - Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, pour dépôt :


- le bilan et le compte de résultat
- l'annexe comptable
- le procès-verbal de l'assemblée d'approbation des comptes.

2 – Vous trouverez également au titre des frais correspondant un chèque d'un montant de 44,50 € libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Marseille.

3 - Je vous remercie de nous faire parvenir le certificat de dépôt et la facture de cette formalité à l'adresse indiquée ci-dessous :

SIEGE DE NOTRE SOCIETE  
SELARL PONTHIEU AVOCAT – 301 Avenue du Prado 13008 MARSEILLE

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur le Greffier, mes salutations distinguées.

  
François Ponthieu

PJ : éléments listés ci-dessus + chèque

FD

**SELARL PONTHEIU AVOCAT**

Société d'Exercice Libéral A Responsabilité Limitée au capital de 15.000 euros  
Siège social : 301 avenue du Prado,  
13008 MARSEILLE  
823 469 135 RCS MARSEILLE

**PROCES-VERBAL DE LA DELIBERATION  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES ASSOCIES  
DU 28 JUIN 2024**

L'an 2024,

Et le vendredi 28 juin 2024 à 16 heures, à Marseille (13800),

Monsieur François PONTHEIU, gérant associé unique, propriétaire de la totalité des parts composant le capital de la Société :

Après avoir rappelé que :

En sa qualité de Gérant, associé unique, il a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- L'affectation des résultats,
- Constatation des conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce,
- Constatation des dépenses et charges non déductibles conformément à l'article 223 quater du C.G.I.

**PREMIERE DECISION**

L'associé unique approuve le compte de résultat, l'annexe et le bilan de l'exercice social clos le 31 décembre 2023 tels qu'il les a établis.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport de gestion.

**DEUXIEME DECISION**

Le bénéfice comptable l'exercice de 383.659,75 euros, sera affecté de la manière suivante :

- Autres réserves : 383.659,75 euros

Le solde du compte « autres réserves » créditeur de 2.468.142,32 euros,  
S'élèvera après cette affectation à **2.851.802,07 euros**.

L'associé unique confirme qu'aucune distribution n'est intervenue au titre des trois derniers exercices.

### TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L 223-19 du Code de Commerce, l'associé unique rappelle les conventions réglementées qui ont été passées ou renouvelées par lui, directement ou indirectement, durant l'exercice ; lesquelles seront portées au registre des décisions de l'associé unique en annexe au présent procès-verbal.

### QUATRIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'associé unique prend acte qu'au cours de l'exercice écoulé, une somme de 11.071 euros a été réintégrée dans le résultat fiscal de l'exercice écoulé au titre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts, correspondant à la partie non déductible des cotisations TNS et des frais de Mécénat éligibles au crédit d'impôt.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le gérant, associé unique, et consigné sur le registre de ses décisions.

Le gérant, associé unique

François RONTHEU

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

François